

Le président

Lettre aux CPI

Le 9 décembre 2009

Chère Consœur, Cher Confrère,

Je vous informe des derniers développements concernant l'unification.

1°- Par un arrêt rendu hier, la cour d'appel de Paris a infirmé sur le fond le jugement du TGI de Paris du 24 septembre 2008 et a jugé que la résolution adoptée par la CNCPI le 13 mai 2008 ne l'a pas été valablement, la majorité requise étant la majorité des 2/3 et non la majorité simple.

Je rappelle les résultats du vote de la résolution du 13 mai 2008 :

- pour la résolution : 260 voix, soit 52%
- contre la résolution : 236, soit 47,20 %
- nuls : 4, soit 0,80%.

Je joins en annexe :

- l'arrêt du 8 décembre 2009
- la résolution du 13 mai 2008.

Le bureau de la CNCPI prend acte de l'arrêt et en tire les conséquences.

2°- En date du 8 décembre 2009, en clôture du colloque « La justice face à la crise », Madame Michèle Alliot-Marie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés a prononcé un discours dont je vous communique l'extrait suivant :

*« La réforme des professions juridiques sera l'occasion de poser l'ensemble de ces questions. Je veux donner aux avocats les moyens de faire valoir leurs atouts en favorisant les regroupements, en facilitant les échanges européens, en développant les nouvelles technologies.*

*Pour renforcer l'interprofessionnalité, le rapport DARROIS fournit des pistes. Certaines seront mises en œuvre, dans le respect de la diversité des professions du droit. Par exemple, les métiers d'avocat et de conseil en propriété industrielle sont profondément différents. Il n'est donc pas question de les fusionner. En revanche, le rapprochement des professions du droit peut s'envisager dans le cadre d'une formation commune. C'est l'une des pistes envisagées. »*

3°- L'Assemblée nationale n'a toujours pas inscrit à son ordre du jour la proposition de loi Béteille adoptée au Sénat en février dernier, et qui inclut, parmi d'autres dispositions, l'unification avocat-CPI.

Le bureau de la CNCPI ne peut que regretter ces derniers développements.

Cela étant, le bureau de la CNCPI continuera à défendre l'intérêt général de la profession et de la PI.

Nous reviendrons prochainement vers vous.

Bien à vous,

Christian Derambure